

**CONSEIL MUNICIPAL N°06/2018**  
**Jeudi 20 septembre 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE - RENDU**

Le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le treize septembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Géraldine HUGUES, Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET, Michel PERIER (pouvoir à M.J. MARIN).

Nombre de membres présents : 18      Absents : 5      Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 21 juin 2018**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 21 juin 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 - Classement de la rue des Tilleuls dans le domaine public communal**

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de transfert d'office, au profit de la commune, des parties du lotissement des Tilleuls affectées à l'usage de circulation publique. Cette décision constituait une réponse favorable à la demande des riverains. Par arrêté municipal du 5 juin 2018, Monsieur le Maire a ensuite prescrit l'enquête publique préalable, qui s'est déroulée du 3 juillet au 1<sup>er</sup> août dernier et n'a donné lieu à aucune observation du public.

Au terme de son rapport, Monsieur le Commissaire enquêteur a conclu en la pertinence du projet et a noté le respect de la procédure et des modalités de concertation : il a donc émis un avis favorable sans réserve ni prescription pour le transfert d'office de la voie privée du lotissement dans le domaine public communal. Il est donc proposé d'approuver ce classement et d'attribuer officiellement à la voie la dénomination « rue des Tilleuls ».

*Vote à l'unanimité*

**3 - Renouvellement du contrat de maintenance de la vidéosurveillance**

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué à la sécurité

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'un contrat de maintenance du dispositif de vidéosurveillance du territoire, avec la société Bouygues Energies Services. Ce contrat, d'une durée de trois ans, s'est achevé le 30 juin dernier.

Pour mémoire, il portait sur la maintenance préventive et curative des treize caméras implantées sur le territoire communal, ainsi que du poste de surveillance ; il s'élevait à 4.839€TTC.

Il est proposé de renouveler ce contrat aux mêmes conditions techniques et tarifaires, pour une durée d'un an trois fois renouvelable.

*Vote à l'unanimité*

**4 - Modification du règlement intérieur de restauration scolaire**

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Depuis la rentrée scolaire du 3 septembre dernier, la commune a instauré un nouveau partenariat en matière de restauration scolaire avec la société Terres de Cuisine. Mais le nouveau marché n'a pu être conclu qu'en liaison froide, ce qui a nécessité une adaptation de l'organisation et de l'équipement du service de restauration, et implique également de réviser les conditions de réservation des repas.

Il est ainsi proposé de ne plus autoriser les réservations quotidiennes, et de conforter les réservations mensuelles modifiables de façon hebdomadaire, ainsi que les réservations hebdomadaires qui deviendraient donc non modifiables quotidiennement : il convient donc de modifier en ce sens les articles 4 à 9 du règlement intérieur de restauration scolaire. Ces nouvelles dispositions prendraient effet le 5 novembre prochain, après les vacances scolaires de Toussaint, et après une campagne d'informations auprès des usagers.

Quelques ajustements et corrections techniques sont également apportés au règlement.

*Vote à l'unanimité*

## **5 - Candidature de la commune au projet « Bourgs Centres Occitanie »**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Au cours de ces derniers mois, le Conseil Municipal a approuvé plusieurs opérations d'aménagement ou d'équipements publics pour lesquels une participation financière a été demandée à nos partenaires institutionnels. Il s'avère que la plupart de ces projets communaux seraient éligibles aux nouveaux contrats « Bourgs Centres Occitanie » : il s'agit d'un dispositif d'aides associant l'Etat, la Région et le Département, spécifiquement affecté aux opérations de nature à rénover, revaloriser ou revitaliser les centres anciens des communes.

Le projet communal doit être soutenu par la Communauté de Communes et le Pays ; il est concrétisé à travers un premier dossier de pré-candidature, puis par l'élaboration d'un Projet de Développement et de Valorisation qui correspond à la candidature de la commune soumise à décision de la Commission Permanente de la Région.

Il est donc proposé dans un premier temps de faire acte de pré-candidature et de solliciter le concours de l'Agence d'Urbanisme, dans le cadre de la convention annuelle de partenariat, pour assister la commune dans l'élaboration du dossier. Le projet communal « Bourgs Centres Occitanie » sera ensuite présenté au Conseil Municipal pour approbation.

*Vote à l'unanimité*

## **6 - Etude d'un schéma directeur d'assainissement pluvial**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

A l'occasion de la révision générale du plan local d'urbanisme, les services de l'Etat ont souligné la nécessité d'études hydrauliques complémentaires qui devront être initiées pour chaque opération d'aménagement ou de construction dans les secteurs ouverts à l'urbanisation et soumis à un aléa d'inondabilité par ruissellement.

Afin de pouvoir inscrire les prescriptions nécessaires en matière de gestion des eaux pluviales dès le règlement d'urbanisme, et éviter les retards et surcoût d'urbanisation liés à des études ponctuelles, il est proposé de réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) : cet outil permettra de fixer les orientations fondamentales en matière de gestion des eaux pluviales, au regard des temps de pluie auxquels la commune est et sera confrontée.

Il est donc proposé de réaliser ce Schéma Directeur, d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le marché afférent après consultation publique de bureaux d'études spécialisés, et de solliciter l'aide financière de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, et du Département.

*Vote à l'unanimité*

## **7 – Avenant à la convention de financement du Fonds Solidarité Logement**

*Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale*

Par courrier en date du 8 juin dernier, la Direction Générale des Solidarités du Département du Gard a proposé à la commune la conclusion d'un avenant à la convention de participation volontaire au financement du Fonds Solidarité Logement approuvée par le Conseil Municipal le 31 octobre 2013.

Cette convention portait initialement sur la période 2013-2017, et le Conseil Départemental a souhaité la proroger jusqu'en 2018 ; il est ainsi demandé une participation de la commune de 865,97€ au Fonds Solidarité Logement. Mais lors de la préparation budgétaire 2018, la commission des finances avait décidé de ne pas budgétiser le renouvellement de la participation communale en 2018 : il est donc proposé de ne pas donner suite à la demande d'avenant du Département.

*Vote à l'unanimité*

## **8 - Avis sur une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion du Gard**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au personnel communal*

Par courrier en date du 6 juillet dernier, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard a informé l'ensemble des communes adhérentes de la demande d'affiliation de l'Agence Technique Départementale au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, l'avis des collectivités membres est requis pour entériner cette demande.

Considérant que cette adhésion ne nuit ni aux intérêts de la commune ni à ceux du Centre de Gestion, il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande. *Vote à l'unanimité*

## **9 – Renouvellement de la convention du service commun des archives municipales**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe*

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'une convention de mise en place du service commun de gestion des archives avec la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : cette convention a pris fin le 31 août dernier, et par délibération du 11 juin 2018, le Bureau Communautaire a proposé son renouvellement pour une durée de 5 ans. La mise en œuvre du service et la mise à disposition de l'agent archiviste demeurent à l'initiative et à la demande de la commune ; le coût est fixé à 208€ par journée d'intervention.

Il est proposé de renouveler la convention relative au service commun des archives avec la CCBTA. *Vote à l'unanimité*

## **10 – Modification des statuts de la C.C.B.T.A.**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBTA*

Par délibérations en date du 2 juillet dernier, le Conseil de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a approuvé deux modifications des statuts communautaires :

La première porte sur l'extension des compétences obligatoires (article 4 des statuts), avec l'ajout du « développement des services à la population en matière d'offres de soins ».

La seconde consiste en la transcription statutaire d'une disposition prévue par la Loi NOTRe et relative à la possibilité de conclure des conventions spécifiques pour la gestion de certains équipements ou services (article 8 des statuts).

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, l'approbation des communes membres est nécessaire pour entériner cette modification des statuts : il est proposé d'y émettre un avis favorable. *Vote à l'unanimité*

## **11 – Rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges GEMAPI**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint aux finances et membre de la CLECT*

Par délibération en date du 25 janvier dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Il s'avère qu'un arbitrage préfectoral a été nécessité du fait de la désapprobation de cette première évaluation par la commune de Beaucaire, et le Conseil Communautaire est donc appelé à se prononcer sur le nouveau rapport de la CLECT, établi le 4 juin 2018.

Monsieur le Préfet a notamment introduit la participation des communes au Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard ; le coût total des charges transférées réévalué s'élève désormais à 253.446,49€.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à ce second rapport de la CLECT puisque conforme à l'arbitrage de Monsieur le Préfet et sans incidence pour la commune. *Vote à l'unanimité*

## **12 - Actualité municipale**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire de l'état d'avancement des projets et des dossiers municipaux dans les domaines des finances et de la commande publique, de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments publics, de l'environnement, et des services publics.

- Déploiement des compteurs électriques Linky
- Commissionnement aux infractions d'urbanisme
- Projet Maisons en Partage
- Construction de la halle des sports
- Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Fresque murale de la Placette
- Vidéoprotection du territoire communal
- Arrêté de péril ordinaire
- Dédoublément des classes de CP
- Rénovation du local boulodrome
- Menuiseries et climatisation du Foyer 3<sup>ème</sup> âge
- Future voie d'accès au quartier Peire Fioc
- Enfouissement des réseaux secs du chemin des Pradas

### 13 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Bureau délibératif du 16 juillet 2018, suivi d'un bureau non délibératif consacré au transfert des compétences eau et assainissement.
- Bureau délibératif du 17 septembre 2018.

### 14 - Décisions du maire

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

- **Décision n°08-2018 du 24 juillet 2018** : renouvellement de la mission d'assistance pour le suivi des services publics d'eau et d'assainissement confiée à la société AF Conseil
- **Décision n°09-2018 du 25 juillet 2018** : attribution d'une aide au ravalement de façades pour l'immeuble situé 21 rue Pasteur.
- **Décision n°10-2018 du 16 août 2018** : prorogation de la mission d'assistance pour le suivi des services publics d'eau et d'assainissement jusqu'au 30 juin 2019
- **Décision n°11-2018 du 16 août 2018** : attribution du marché de restauration scolaire et extrascolaire et de portage des repas à domicile à la société Terres de Cuisine.
- **Décision n°12-2018 du 19 septembre 2018** : attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de création de la nouvelle voie de liaison Ouest du quartier Peire Fioc au bureau d'études ABH Environnement de Caissargues.

### 15 - Questions diverses

Mise à disposition du marché couvert (F. MARTIN) : Proposition de vide grenier au profit de la participation de pompiers volontaires au prochain rallye Aïcha des Gazelles. Avis favorable unanime.  
Commission Culture et Patrimoine (F. MARTIN) : Première journée de la gastronomie, le 10 novembre prochain.

Vente au déballage de commerçants ambulants (C. CADENAT) : Gêne à la circulation provoquée par la présence récurrente d'un commerce ambulant rue de l'Eglise.

Moulins des Aires (C. CADENAT) : Projet de signalétique directionnelle ; souhait de création d'un accès direct au moulin par une percée du mur de soutènement ; interdiction des déjections canines

Chapelle Saint Laurent (C. GOMEZ) : Disparition du vieil autel en bois, depuis plusieurs années.

Fête votive 2019 (JM. FOURNIER) : Prochaine réunion de la commission des festivités pour déterminer le lieu d'installation de la fête votive 2019.

Antennes relais de radiotéléphonie (JM. FOURNIER) : Edification de l'antenne relais FREE au quartier de la Boissière, mais poursuite de l'action contentieuse en cours et attente de médiation préfectorale.

La séance est levée à 20h40.

